



**INSTITUT REGIONAL
DE FORMATION DU FOOTBALL**

CHATEAUROUX
CENTRE TECHNIQUE REGIONAL

**DISTRICT DU LOIR ET CHER
SAISON 2017/2018**

**DOSSIER ADMINISTRATIF
MODULE ANIMATRICE FEDERALE DE FOOTBALL
AU DISTRICT 41
Le 10 MARS 2018**

Dossier à retourner au CTR de Châteauroux 15 jours avant le début de la formation
(tout dossier incomplet sera refusé).

IDENTITE DU CANDIDAT



NOM :

Prénoms :

Adresse permanente :

Téléphone :

E-mail :

Club : N° Affiliation :

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION (cocher les cases correspondantes)

1. FINANCEMENT :

STAGIAIRE N° Licence

CLUB N° Affiliation

2. MODE DE PAIEMENT : 27.5€

CHEQUE

DEBIT AU COMPTE CLUB

SIGNATURE ET TAMPON DU CLUB OBLIGATOIRE SI DEBIT AU COMPTE

**SUIVI DES FORMATIONS :
CTR CHATEAUROUX-ROUTE DE VELLES 36000 CHATEAUROUX
IR2F - Mme THIBAUT Séverine
Tél : 02 54 60 24 66
Courriel : severine.thibault@centre.fff.fr**



Ligue Centre Val de Loire de Football
Rue Paul Langevin
BP 6302
45000 Orléans Cedex
Tél : 0238697300

Déclaré auprès de la Préfecture de la Région Centre Val de Loire sous le N° 24 45 01399 45

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés:

La **Ligue Centre Val de Loire de Football**
représentée par Monsieur FORTEPAULE Jacky, Président
désigné : L'ORGANISME DE FORMATION

et :
l'entreprise du stagiaire(le club)

pour
Le stagiaire

Est conclu le contrat suivant en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE I : OBJET DU CONTRAT

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« MODULE ANIMATRICE FEDERALE DE FOOTBALL »

ARTICLE II : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

a) Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L. 900-2 du Code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

b) L'action de formation est définie dans la partie 3, indiquant son objet, son programme et les formateurs intervenants.

- Objectif : Etre capable d'appréhender l'environnement du football (féminin), les publics, les fonctions au sein du club autour de la pratique des jeunes.
Etre capable de participer à la vie du club et à l'encadrement de la pratique des jeunes.
- Durée : 1 jour
- Volumes horaires : 6 heures
- Coordinateur : Nicolas CHAUVEAU, conseiller technique régional football chargé des Formations.
- Niveau de qualification : attestation de formation
- Elle est organisée pour un effectif d'environ 25 stagiaires

Le stagiaire est informé des pré-requis et modalités de recrutement à la remise du dossier d'inscription.

Pré-requis : public féminin Non licenciée

Et Licenciée de la Fédération Française de Football.

SUIVI DES FORMATIONS :
CTR CHATEAUROUX-ROUTE DE VELLES 36000 CHATEAUROUX
IR2F - Mme THIBAUT Séverine
Tél : 02 54 60 24 66
Courriel : severine.thibault@centre.fff.fr



CHATEAUROUX
CENTRE TECHNIQUE REGIONAL

Le programme de l'action et le règlement intérieur sont remis au stagiaire à l'entrée en formation.

A l'issue de la formation, une attestation de formation et un diplôme (si réussite) seront délivrés par la Ligue Centre Val de Loire de football.

ARTICLE III : DELAI DE RETRACTATION

Le stagiaire a un délai de 10 jours francs avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée au présent contrat pour se rétracter. Il en informe la Ligue Centre Val de Loire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au titre de la formation.

En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article II, le stagiaire se réserve le droit de mettre fin au présent contrat. Le délai d'annulation étant également limité à 10 jours francs avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée au présent contrat. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée du contrat.

Si le stagiaire se rétracte après les 10 jours francs prévus, les frais d'inscription seront retenus ainsi que 20% des frais de restauration.

ARTICLE IV : DISPOSITIONS FINANCIERES

MODULE DE 6 H :

- Montant des frais d'inscription : **15 €**
- Montant des frais de restauration: **12,50 €**
- **Montant total de la formation : 27,50 €**

- a) *L'entreprise ou le stagiaire s'engage à verser à l'organisme une somme correspondant aux frais de formation incluant les frais pédagogiques et les frais de restauration. (les repas sont pris obligatoirement sur place)*

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de **La Ligue centre val de loire de football** ou par la **somme portée au débit de votre compte en nos livres pour les clubs de la Ligue Centre val de loire de Football** (à spécifier impérativement dans la partie 4).

- b) La Ligue Centre Val de Loire, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE V : ASSIDUITE

Le stagiaire est tenu de participer à toutes les séquences de formation prévues dans son emploi du temps. Il s'engage à se conformer au règlement intérieur de la Ligue Centre Val de Loire et des entreprises d'accueil, et, à participer aux contrôles partiels et examens proposés en cours et/ou en fin de formation.

Toute absence doit être justifiée (certificat médical, convocation...).

Les arrêts pour maladie, blessure avec certificat médical et les absences suivantes : convocation par l'administration, grève des transports publics, convocation à un examen, événements familiaux tels que définis par l'article L.226-1 du code du travail sont considérés comme justifiés sous réserve de produire les documents nécessaires.

Le stagiaire reste toutefois redevable des heures de formation auxquelles il aurait dû assister.

SUIVI DES FORMATIONS :

CTR CHATEAUROUX-ROUTE DE VELLES 36000 CHATEAUROUX

IR2F - Mme THIBAUT Séverine

Tél : 02 54 60 24 66

Courriel : severine.thibault@centre.fff.fr



ARTICLE VI : INTERRUPTION DU STAGE

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- ❶ Aucune somme déjà engagée ne sera remboursée

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou si le stagiaire est empêché de poursuivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue *, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au pourcentage de temps de leur valeur prévue au présent contrat.

***(blessure durant le stage)**

ARTICLE VII : ASSURANCES

Durant les périodes de formation, le stagiaire est assuré par la Ligue Centre Val de Loire auprès de la Mutuelle des Sports en responsabilité civile pour les dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel.

L'organisme de formation ne garantit pas la responsabilité individuelle du stagiaire à l'occasion de sa formation. Nous attirons l'attention du stagiaire sur son intérêt de souscrire une couverture complémentaire « individuelle accident » pour les risques liés à la pratique du sport.

ARTICLE VIII : MODIFICATION DU FINANCEMENT

Le stagiaire s'engage sur l'honneur à tenir informé Monsieur le Directeur de la Ligue Centre Val de Loire de football de toute modification concernant sa situation au regard du financement de sa formation (avant, en cours ou après la formation). Dans la mesure où d'autres éléments seraient portés à la connaissance de la Ligue Centre Val de Loire de football concernant le financement de la formation, l'article VI du présent contrat sera modifié par avenant.

ARTICLE IX : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation dans l'exécution du présent contrat et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

Fait en triple exemplaire, à Orléans, le

L'entreprise, le club
Signature précédée de la mention
«Lu et approuvé »

Le stagiaire
Signature précédée de la mention
«Lu et approuvé »

Le Président LCVLF
Jacky FORTEPAULE

SUIVI DES FORMATIONS :
CTR CHATEAUROUX-ROUTE DE VELLES 36000 CHATEAUROUX
IR2F - Mme THIBAUT Séverine
Tél : 02 54 60 24 66
Courriel : severine.thibault@centre.fff.fr



Module d'Animatrice Fédérale de Football

Total volume horaire : 6h

Objectifs

Etre capable d'appréhender l'environnement du football (féminin), les publics, les fonctions au sein du club autour de la pratique des jeunes.
Etre capable de participer à la vie du club et à l'encadrement de la pratique des jeunes.

Public cible

Public prioritaire* : public féminin
- Non licenciée
- Licenciée de la Fédération Française de Football
*ouvert partiellement au public masculin

Pré-requis

Etre âgée de 16 ans et plus

Programme

L'environnement et l'encadrement

- Découvrir l'environnement du football féminin
- Connaître le fonctionnement d'un club
- Appréhender les différents publics jeunes

L'accompagnatrice et la pratique

- Comprendre l'organisation de la pratique
- Organiser un rassemblement : préparer, installer, accueillir, communiquer
- Animer un atelier éducatif ou sportif

Méthodes et Supports

- Pédagogie de l'action : interactivité, réflexion en groupe, observation de la pratique, participation à l'encadrement du rassemblement, développement de nouvelles connaissances
- Supports pédagogiques : vidéos, diaporamas ou documentations remises aux stagiaires
- Livret stagiaire.

Informations complémentaires

- Délivrance d'une attestation de formation permettant l'obtention d'une licence animatrice(eur)
- Tarif : 25 euros

SUIVI DES FORMATIONS :
CTR CHATEAUXROUX-ROUTE DE VELLES 36000 CHATEAUXROUX
IR2F - Mme THIBAUT Séverine
Tél : 02 54 60 24 66
Courriel : severine.thibault@centre.fff.fr